

## INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

### La demande de subvention

Le dépôt des dossiers de demande de subvention Clas est à effectuer sur :

<https://elan.caf.fr/aides>

La date limite de dépôt des demandes est fixée au :

**31 décembre 2023**

L'étude des dossiers sera réalisée lors du Comité Départemental Reaap le :

**15 février 2024**

#### Bonnes pratiques :

- Un dossier à déposer par projet (chaque projet peut contenir au maximum 5 actions),
- Décrivez le déroulement et les objectifs de chaque action dans la partie « *Objectifs* » des actions,
- Si l'action est nouvelle, décrivez l'origine de sa mise en place dans la partie « *Objectifs* » des actions,
- Dans la partie « *Liste des intervenants sur les actions* », indiquez vos prestataires extérieurs (avec le coût de ce dernier et le nombre d'heure d'intervention), ainsi que les intervenants salariés et bénévoles,
- Dans la partie « *Comptabilité par action* », vous devez indiquer le coût et le montant sollicité CAF pour chaque action. Attention la somme des montants indiqués doit correspondre aux montants globaux du budget (coût global et montant de subvention Reaap sollicité).
- Dans le budget, veuillez détailler au maximum les montants que vous complétez.

Deux réunions d'information collective vous sont proposées :

- **Le mercredi 6 décembre 2023 de 9h30 à 11h00 en visio**
- **Le vendredi 8 décembre 2023 de 14h00 à 16h00 sur Angers**

Si vous êtes intéressé, nous vous remercions de bien vouloir vous y inscrire au préalable par mail auprès de Mme Cindy GAGNIER, animatrice du Réseau Parentalité 49 :

[cindy.gagnier@centres-sociaux.fr](mailto:cindy.gagnier@centres-sociaux.fr)

## ***Le bilan***

Toutes vos actions doivent faire l'objet d'un bilan lorsqu'elles sont terminées (y compris celles ne faisant pas l'objet d'un renouvellement et celles annulées). Deux situations possibles :

- Soit, cette action a fait l'objet d'un dépôt de demande Reaap sur la plateforme ELAN. Dans ce cas, le bilan est à compléter directement sur ELAN, (dans la partie "*Mes justifications*" sur votre espace) ;
- Soit, cette action a été financée avant 2021 et n'a pas fait l'objet d'un dépôt de demande Reaap sur la plateforme ELAN. Dans ce cas, le bilan est à compléter sur le document Word "Bilan type" (disponible en téléchargement sur le [caf.fr](http://caf.fr)). Ce bilan en format Word est à nous transmettre soit :
  - par la plateforme ELAN, au moment du dépôt de votre dossier de demande de subvention Reaap (déposez votre document avec les autres pièces justificatives dans "*Autres pièces*"),
  - ou par mail, dans le cas où vous ne déposez pas de dossier de demande de subvention pour cette programmation, à l'adresse suivante :

[action-sociale@caf49.caf.fr](mailto:action-sociale@caf49.caf.fr)